



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le CAPA Jardinier Paysagiste vous formera aux travaux d'aménagement par la plantation de végétaux, l'engazonnement et la mise en place ou l'entretien des infrastructures paysagères (maçonnerie paysagère, mobilier urbain), aux travaux d'entretien des espaces végétalisés et à la maintenance des matériels utilisés (outils manuels ou engins motorisés).

PUBLIC CIBLÉ & PRÉREQUIS

Après la 3^{ème} ou dès l'âge de 16 ans ou après SEGPA
L'âge plafond d'entrée en apprentissage est de 29 ans révolus*
* Dérogations possibles dans le cadre d'une RQTH ou d'activité sportive de haut niveau

MODALITÉS D'ALTERNANCE ET DURÉE DE LA FORMATION

- La formation suit un calendrier d'alternance fourni en début de formation
La formation se déroule sur deux années scolaires. Les heures en centre représentent 900 heures (soit 13 semaines par an de 35 heures)
Formation en alternance de septembre à juin

ACCÈS AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Les référents handicap sont à votre écoute pour adapter au mieux votre parcours de formation

DÉLAI D'ACCÈS

- Entrées et sorties permanentes selon le positionnement
- Période d'essai de 45 jours de présence en entreprise
- La durée de la formation peut être adaptée selon le profil de l'apprenant

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET MODALITÉS DE SÉLECTION

- Avoir complété le dossier d'inscription
- Avoir signé un contrat d'apprentissage
- Entretien de positionnement et de motivation
- Selon la capacité d'accueil du CFA

COÛTS & FINANCEMENT

- Restauration et hébergement possible sur le site (selon les tarifs en vigueur et capacités).
- Formation garantie par un contrat de travail financée par les OPCO, le CNFPT ou les collectivités, ouvrant droit à une protection sociale

RÉMUNÉRATION

La rémunération perçue par l'apprenant correspond à un pourcentage du SMIC selon l'année d'exécution du contrat, son âge
Pour plus d'information consultez alternance.emploi.gouv.fr

CONTACT ET INSCRIPTION :

M. BOUILLO Olivier : 06.19.24.62.09

VENDOME

3 rue de la vallée du Loir
41100 AREINES
cfdpa.vendome@educagri.fr
Tel : 02.54.77.69.37

BLOIS

5-7 rue des Grands champs
41000 BLOIS
cfa.loir-et-cher@educagri.fr
Tel : 06.34.67.63.10

MONTOIRE

6 rue de l'Agriculture
41800 MONTOIRE SUR LE LOIR
cfa.loir-et-cher@educagri.fr
Tel : 06.34.67.63.10

CONTENUS DE LA FORMATION

COMPÉTENCES VISÉES
Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
Interagir avec son environnement social
Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager
Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements

➤ Matières générales :

- Lettres
- Histoire-Géographie
- Langue vivante
- Education socio culturelle
- E.P.S
- Biologie Ecologie
- Mathématiques
- Physique- Chimie
- Informatique

➤ Matières techniques :

- Sciences économiques, sociales
- Gestion d'entreprise
- Maintenance des matériels
- Technique des aménagements paysagers
- Maçonnerie paysagère
- Plantation de végétaux
- Désherbage
- Tonte et taille

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

➤ En présentiel :

- Échanges et analyses de pratiques
- Mises en situation professionnelle
- Travaux pratiques sur plateaux techniques de l'établissement ou chez les entreprises partenaires
- Visites d'entreprises
- Interventions de professionnels
- Chantiers école

Chaque apprenant bénéficie d'un accompagnement par un formateur référent

Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation

POURSUITES D'ÉTUDES ET DÉBOUCHÉS

- BAC Pro Aménagements paysagers – Brevet Professionnel Aménagement Paysager - CS Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés – Autres CAP Agricole en 1 an – jardinier
- Agent.e d'entretien des parcs et jardins / Jardinier.ère paysagiste des espaces verts / Aide jardinier.ère / Manœuvre des espaces verts / Ouvrier.ère d'entretien des espaces verts ou naturels du paysage

FRAIS PÉDAGOGIQUES

- Tenue de travail adaptée à la formation professionnelle

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

- Contrôle continu en cours de formation (CCF) et épreuves terminales

MODALITÉS DE VALIDATION

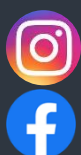
- L'obtention du diplôme se fait après délibération du jury en fonction des appréciations et des résultats obtenus aux contrôles en cours de formation (CCF) ainsi qu'aux différentes épreuves terminales de la session d'examen. Il est délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

CAIDES

- Carte étudiante des métiers
- Accompagnement à la recherche d'un maître d'apprentissage
- Accompagnement à la signature du contrat d'apprentissage

LES PLUS DE LA FORMATION

- + Formation gestes et postures
- + Chantiers-école
- + Travaux pratiques sur site
- + Sensibilisation à l'usage des réseaux sociaux
- + Sorties pédagogiques



Retrouvez les indicateurs de résultats (réussite, satisfaction, rupture et insertion) sur notre site internet

